

Suspension de séance

CONSEIL MUNICIPAL Les élus ont une nouvelle fois montré leurs dissensions sur le projet d'intégration intercommunale avec Cestas, Canéjan et Martignas

OLIVIER DELHOUMEAU

o.delhoumeau@sudouest.fr

A l'évidence, le maire avait flairé le coup. Dès l'ouverture du Conseil mardi soir, Jacques Fergeau rappelle son rang de premier magistrat de la ville en égrenant le règlement intérieur. À l'adresse du public, il insiste sur l'obligation de silence. À l'égard des élus, il précise les conditions de suspension de séance. Ce préalable fait écho aux échanges houleux lors du débat sur les orientations budgétaires, le 6 avril. Peine perdue.

Les hostilités démarrent aussitôt. En cause, le projet d'extension du périmètre de la Communauté de communes (CdC) Cestas-Canéjan à Saint-Jean-d'Ilac et Martignas-sur-Jalle. Cette nouvelle intercommunalité à quatre déboucherait sur une population de 35 493 habitants. Le calendrier proposé s'étend jusqu'en janvier 2011.

Dans l'immédiat, il est proposé aux élus de poursuivre la démarche engagée vers cet élargissement et de désigner les membres de deux groupes de travail. Le premier doit travailler à l'élaboration d'une charte, le second sur l'évaluation des transferts de charges. Seuls des élus de la majorité y figurent.

Pas de chèque en blanc

Hervé Seyve, chef de file du groupe UMP, refuse d'accorder « un chèque en blanc ». Il reproche au maire de trahir ses promesses de campagne, en ne prenant pas la peine d'expliquer les enjeux, notamment sur le choix des compétences concédées. Selon lui, cette intercommunalité aurait pu éventuellement éclore avec le projet de grand contournement autoroutier de Bordeaux. « Cela aurait permis à nos quatre collectivités de se fédé-



Les élus de la majorité ont quitté la salle du conseil durant quelques minutes. PHOTO O. D.

rer en matière de développement économique. » Hervé Seyve s'interroge ensuite sur les finalités de « l'intercommunalité express » défendue par Jacques Fergeau. « La donne a changé: la Métropole n'est pas la CUB. Analysons la pertinence de rejoindre cette nouvelle structure ». En clair, il doute qu'une association à quatre puisse apporter des services supplémentaires à ses concitoyens. En conclusion, l'élue UMP propose de soumettre la question à un référendum d'initiative locale.

« Trésor fiscal et financier »

Arrivé en retard (il assistait au Conseil municipal de Martignas qui se déroulait en même temps), Fabrice Guillemet (Modem) soulève à son tour « le manque de débat préalable ». Selon lui, un projet intercom-

munal est d'abord un sujet fiscal et financier. Or la réforme de la taxe professionnelle, mise en place en janvier, pourrait affaiblir la principale ressource du budget intercommunal.

« Sans compensation en 2011, le premier budget de la nouvelle « interco » sera diminué de 1,9 million d'euros. » Dénonçant l'approximation de la municipalité, il regrette que le « trésor fiscal et financier » de Saint-Jean-d'Ilac ne serve pas, en 2010, à accélérer le financement du plan d'investissement. Il plaide encore pour que Martignas remette à flot ses finances avant d'intégrer le périmètre.

L'adjoint aux finances, Patrick Babayou, lance alors la contre-attaque. Il produit un courrier de Philippe Koeberlé, son homologue martignassais, répliquant aux ac-

cusations selon lesquelles Martignas aurait échappé de peu à la mise sous tutelle. S'appuyant sur la législation, il réfute l'affirmation de Fabrice Guillemet. Qui relève, au mieux, de « la méconnaissance, au pire de la désinformation », écrit-il.

L'élue Modem voit rouge. Le ton monte. Excédé, le maire réclame une suspension de séance.

À son retour, il développe une conception fédérale de l'intercommunalité. « Il ne s'agit pas de reprendre les dettes des autres mais d'envisager des projets en coopération. »

Il conclut enfin sur la nécessité de prendre son destin en main avant le 31 décembre 2011. « Dans le cas contraire, le préfet prendra la décision à notre place. » L'union à quatre est « le seul rempart contre l'absorption dans la CUB. »